

La Gazette

de la prescription

CERTIFICATIONS
BOIS & CONSTRUCTION



INSTITUT
TECHNOLOGIQUE



→ EDITO

n° 1



Chers lecteurs,

J'ai le plaisir de vous présenter la première édition de « La Gazette de la Prescription », élaborée par les collaborateurs de l'équipe Evaluation et Certification du pôle Industrie Bois et Construction de FCBA.

En tant que Centre Technique Industriel de la filière bois et organisme certificateur, notre mission principale consiste à promouvoir l'innovation et la qualité au sein de l'industrie de la construction bois. En englobant l'ensemble de la filière, de la forêt au produit final, FCBA offre une expertise étendue de la sylviculture à la fin de vie des produits. Pour vous, prescripteurs en construction bois, nous nous positionnons en tant que partenaire, nous centralisons et diffusons des informations techniques, assurons une veille constante, afin de vous soutenir dans l'adoption des meilleures pratiques.

Cette newsletter a été créée dans le but de partager avec vous les connaissances, les évolutions et les perspectives liées à la construction bois et aux certifications associées. A chaque édi-

tion, nous mettrons en avant les dernières documentations, sites et outils destinés à vous accompagner dans vos missions de prescription. Nous aborderons également des dossiers techniques approfondis en vulgarisant parfois des sujets complexes, en y intégrant les certifications associées afin que vous puissiez les appréhender efficacement. Par le biais de cette initiative, nous prévoyons également de mettre en avant des témoignages d'acteurs clés, ainsi que les portraits de personnes œuvrant dans le domaine des certifications.

Enfin, une rubrique dédiée aux événements à venir vous informera des webinaires, des visites de sites industriels et de chantiers, les salons ainsi que de toute autre occasion pour échanger.

En espérant que cette première édition réponde à vos attentes, n'hésitez pas à nous faire part de vos retours et suggestions.

Je vous souhaite une bonne lecture ! Cordialement,

Manuel Burlat

Responsable de l'équipe Evaluation et Certification du pôle IB&C (Industrie Bois et Construction) à FCBA

🔍 ACTUALITÉS DE LA PRESCRIPTION BOIS

Un nouvel outil d'aide à la rédaction de CCTP concernant la finition et l'entretien des bardages bois

Vous prescrivez des bardages bois dans vos projets, cet outil a été monté spécifiquement pour vous. Pour des bardages neufs ou en rénovation, en quelques clics obtenez des recommandations d'application et d'entretien des finitions, ainsi que la fréquence d'entretien.

[EN SAVOIR PLUS](#)

Vous avez d'autres sujets en prescription bois, consultez la fiche récapitulative des différents guides et outils développés par FCBA

Régulièrement mise à jour vous retrouverez les différents sites utiles à la prescription de bois dans vos projets. Une question ? Vous trouverez les contacts de nos experts en certification qui sont là pour vous répondre.

[EN SAVOIR PLUS](#)



MAÎTRISEZ-VOUS LA PRESCRIPTION DE SOLUTIONS BOIS DURABLES POUR VOS OUVRAGES ?

Êtes-vous au clair sur la démarche à mener et les références réglementaires à considérer concernant la durabilité du bois en construction ? On fait le point avec vous ...

1 USAGE INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR : QUELLE DIFFÉRENCE ?

Un élément d'ouvrage bois disposé en intérieur, à l'abri des intempéries et de toute source d'humidification est soumis uniquement au risque « insectes » (termites et insectes xylophages), si tant est que l'enveloppe du bâti soit correctement entretenue.

En revanche, toute intégration d'un élément bois dans un environnement subissant des humidifications occasionnelles ou prolongées, devra recevoir une attention particulière dans la mise en œuvre aussi bien au niveau de la conception qu'au niveau de son entretien. En effet, toute rétention d'eau ou humi-

dification récurrente est propice au développement de dégradations biologiques de type champignons lignivores. Plusieurs solutions existent pour s'en prémunir.

La maîtrise du risque biologique pour ces ouvrages implique soit :

- D'utiliser des bois **purgés d'aubier**, issus d'essences dont la **durabilité naturelle** est suffisante pour un usage donné.
- De recourir à un **traitement de préservation biocide ou non biocide (bois modifiés chimiquement ou thermiquement)**, destiné essentiellement à **valoriser l'aubier** et augmenter la durée de service.

2 PRESCRIRE DES SOLUTIONS TECHNIQUES

Un **prescripteur** en matière de durabilité du bois est une personne qui spécifie les caractéristiques du matériau ou du produit en service, tel un **architecte** en relation avec les entreprises titulaires des prestations de travaux. Deux qualités conditionnent la réussite de cette démarche : **prescrire clairement** et pouvoir **contrôler le respect** de cette prescription.

Les niveaux de protection des ouvrages, selon leur type, leur exposition et les risques qui y sont liés, devront être choisis par le concepteur-prescripteur au terme d'une réflexion qui va le conduire à définir successivement, pour chaque ouvrage ou partie d'ouvrage :

- **Le respect des exigences réglementaires** (en particulier l'application du « Deuxième décret de la loi Terme n° 99-471 ») et normatives en matière de durabilité.
- **La classe d'emploi du bois** : pour cela, il est nécessaire d'identifier en premier lieu la nature des sollicitations et les paramètres influant sur la durabilité de l'ouvrage ou de la partie d'ouvrage considérée (cf. norme NF EN 335 (2013) « Définition des classes d'emploi du bois »).
- **La zone géographique et les paramètres influents** : pour préciser la classe d'emploi en fonction des conditions climatiques d'humidification et des éléments de conception impactant la rétention d'eau (cf. FD P 20-651 (2011) « Durabilité des éléments et ouvrages en bois »).

- **La solution technique** à mettre en œuvre pour la classe d'emploi identifiée :

- **Bois naturellement durable** (cf. norme NF EN 460 (2023) « Durabilité du bois et des matériaux à base de bois - Guide pour déterminer la performance »)
- **Bois non durable pour l'usage**, dans le cas où l'essence choisie ne présente pas la durabilité naturelle suffisante au regard de la classe d'emploi, la performance de durabilité peut être obtenue au moyen :
 - **D'un produit biocide associé à un process de traitement** : certaines essences étant incompatibles avec un traitement biocide en profondeur, il est primordial de considérer les caractéristiques d'imprégnabilité de l'essence de bois : imprégnable ou réfractaire (cf. norme NF EN 350 « Durabilité du bois et des matériaux dérivés du bois - Méthodes d'essai et de classification de la durabilité vis-à-vis des agents biologiques du bois et des matériaux dérivés du bois »).
 - **D'une modification physique ou chimique du bois** : traité haute température ou acétylé.



3 LA DURABILITÉ D'ASPECT POUR LES BOIS EN EXTÉRIEUR

La durabilité d'aspect concerne la pérennité de l'état de surface du bois vis-à-vis des agressions climatiques (eau, UV, pollution...). Elle est assurée par la mise en œuvre d'un système de finition adapté (mise en œuvre de 2 ou 3 couches compatibles entre elles avec des fonctions spécifiques pour chacune).

Une finition permet :

- D'assurer la pérennité des produits de préservation.
- De limiter le grisaillement (par réduction de la reprise en eau et protection des UV).

Il existe quatre grands types de finition :

- Les saturateurs : produits à fort pouvoir d'imprégnation

- Les lasures transparentes : produits de protection et décoration transparents ou teintés (non filmogènes, ils laissent apparaître le veinage du bois)
- Les lasures opaques : produits de protection et décoration (non filmogènes, ils masquent le veinage du bois)
- Les peintures microporeuses : produits opaques filmogènes (essentiellement employés en menuiserie)

Les systèmes de finition pour bois extérieurs sont classés et doivent respecter certains critères de performances (cf. NF EN 927 (2022) « Peintures et vernis - Produits de peinture et systèmes de peinture pour le bois en extérieur »).





La certification **CTB P+** s'applique aux produits de préservation des bois.

Elle atteste :

- De l'efficacité et de l'aptitude à l'usage des produits qui s'expriment par une durabilité suffisante dans leur fonction ;
- Du maintien de la qualité des produits par des audits techniques réguliers de leur fabrication et de leur contrôle sur site de production ;
- De la pertinence de l'information technique émise par les fabricants.

Pour les produits concernés par le Règlement Européen sur les produits biocides UE no 528/2012, elle inscrit son évaluation au regard des autorisations de mise sur le marché existantes qui en constituent un prérequis.



La certification **CTB-B+** s'applique à la qualité des bois préservés par des procédés de traitement identifiés.

Elle atteste :

- De l'aptitude à l'emploi du bois dans les ouvrages de bâtiment et de génie civil ;
- De l'efficacité des traitements pour protéger durablement les bois quel que soit la classe d'emploi et l'usage ciblé (charpente, terrasse, bardage...).
- De la qualité du procédé d'imprégnation suivi régulièrement et évalué dans le cadre d'audits réguliers sur site

Des prélèvements de bois préservés sont réalisés à chaque audit puis analysés dans les laboratoires de FCBA pour s'assurer de la bonne rétention et pénétration du produit.



La certification **CTB Bois Haute Température** s'applique à des avivés de frêne thermo traités destinés à la réalisation de produits à usage non structurel.



La certification individuelle **CTB Bois Acétylé ACCOYA®** s'applique à des débits en Pin radiata modifiés par acétylation et destinés à la réalisation par exemple de platelages, de bardages, d'éléments de menuiseries ou d'ouvrages à usage structurel.

Ces deux certifications attestent de caractéristiques :

- Mécaniques (résistance et module d'élasticité) ;
- Physiques (stabilité dimensionnelle) ;
- De durabilité (champignons basidiomycètes et de pourriture molle).



La certification **CTB-Finition Bois**, s'applique aux systèmes de finition intérieures, temporaires (chantier) et extérieurs.

Elle atteste :

- De la performance du système de finition appliqué en fonction de l'usage revendiqué
- De la qualité de service de l'entreprise sur les aspects formation, accompagnement client, service technique dédié ;
- De la pertinence de l'information technique accompagnant le produit.

De façon optionnelle, CTB-Finition Bois peut attester de caractéristiques additionnelles demandées par l'industriel.

Quelque soit les types de finition utilisés, il est nécessaire d'entretenir régulièrement le système.

Le contenu de ce texte est en parti inspiré de l'ouvrage « Comprendre et maîtriser la durabilité du bois » par le FCBA, co-financé par le CODIFAB et le ministère de l'agriculture et de l'alimentation, disponible

[ICI](#)

et du guide « finition et entretien des bois en extérieur » disponible sur

CTBFINITIONBOIS.FR

DÉCOUVREZ LE MÉTIER DE PRESCRIPTEUR EN CERTIFICATION BOIS CONSTRUCTION



Nom et prénom : Lefort Paul

Age : 24 ans

Entreprise : FCBA pôle IB&C

Intitulé du poste : Prescripteur certification

? Bonjour Paul ! Peux-tu expliquer ce qu'est un prescripteur dans le domaine de la construction bois ?

Un prescripteur recommande, prescrit des produits, des matériaux, des services. Dans la construction bois, il promeut cette solution auprès des différents porteurs de projets, accompagne la montée en compétence des entreprises et des concepteurs en sensibilisant par la réalisation d'événements tels que des visites de chantier, des webinaires, ainsi que par la mise en réseau de ces différents acteurs. Pour ma part, il y a la particularité que j'opère en tant que prescripteur en certifications bois construction à FCBA.

? Quelles sont les spécificités d'un prescripteur en certifications ?

En certification, le contexte est très dynamique, avec l'évolution des réglementations, l'accroissement du réseau national d'entreprises industrielles et la demande de développement en matériaux biosourcés et renouvelables. La quantité de produits et services certifiés continue de s'accroître. Ma mission principale est d'aller à la rencontre des prescripteurs de projets de construction en bois (architectes, économistes, promoteurs immobiliers, communes...) dans l'objectif d'aborder le sujet des certifications de produits et de services de la construction bois.

? Quels est la principale difficulté à laquelle tu fais face ?

Il n'y avait que très peu, voire pas du tout de prescription en certification quand je suis entré à FCBA. Les certifications récentes, comme CTB Constructeur bois et CTB Finition Bois ne sont pas encore bien connues. La complexité du milieu réglementaire et normatif ainsi que la diversité des certifications disponibles, rendent l'appropriation de ces sujets difficile pour les prescripteurs.

? Comment abordes-tu le sujet ?

Je développe des supports, avec l'aide de mes collègues en certification et en ingénierie, ils ont des connaissances robustes sur les sujets de la filière. Entre autres, j'ai déjà pu établir un support récapitulatif de l'ensemble des certifications, monter un outil d'aide à la rédaction de CCTP que l'on retrouve sur le site CTB-Finition Bois. Le contact humain est essentiel en prescription, j'organise des rendez-vous particuliers avec les professionnels qui le souhaitent, mais aussi des événements, tels que des visites de sites industriels et des interventions sur des sujets spécifiques, tels que les webinaires à venir, en collaboration avec MAJ.

? Pour terminer, comment envisages-tu l'avenir des certifications de produits et de services dans la construction bois ?

Aujourd'hui, la majorité des certifications que j'aborde se concentrent principalement sur la performance et la qualité des produits et services. L'enjeu principal réside dans l'intégration de notions environnementales dans les référentiels. Les responsables de chaque certification travaillent activement sur le sujet, en collaboration avec les industriels certifiés. Cependant, il est crucial que la demande émane du marché. Par exemple, des aspects essentiels tels que l'approvisionnement local doivent être pris en compte rapidement pour répondre aux besoins de la maîtrise d'œuvre. Intégrer ces préoccupations fait partie de mes missions, consistant à relayer ce type de demande à mes collègues de l'équipe certification afin de faire progresser ces sujets.

Suivez toute l'actualité de la certification construction bois



Abonnez-vous à la Gazette de la prescription